

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 28 Septembre 2010

L'an deux mille dix, le vingt huit septembre, à dix neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du PAYS DU HAUT ENTRE DEUX MERS s'est réuni à La Réole, sous la présidence de Madame Solange MENIVAL.

Date de la convocation : 22 septembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2010

Nombre de membres en exercice : 72

Étaient présents (Titulaires) : 23

CASTAGNET – MENIVAL-MARRASSE – ROUILLON – BOUGES – MONIC – CALLEDE – DAMORAN – LONGO – LECOURT – BLANCHARD – COURGEAU – LAMOUREUX – DARROQUY – BONNAMY – D'AMECOURT – PUAUD – HATRON – LANCEPLENE – GAULTIER GUIBERT – DIDIER – BROUSSE – LABORDE

Étaient présents (suppléants) : 17

DUTHIL – MASCOTTO – ORE – GARRY – ROQUE – STEPHANI – GOURGUES – ARTIGAUT – BARBE – BERNEDE – CARLEY – GOUDIN – CHAULIAC – MATIGNON – NOUVEL – LACHAIZE – LAFITTE

Étaient absents /excusés: 36

MARTY – JAUTARD – BLOT – MONGIE – BRUJERE – MEYNARD – PICON – CAPDEVILLE – DELAS – BOLZAN – ALAMINOS – BOISSONNEAU – REBIERE – BESSETTE – PIMOUGUET – LACHAIZE – BLUTEAU – GOMES – COMIN – DUBOURG – RIZETTO – BRY – BORDAS – DULONG – VIAUD – LIMOUZIN – DURU – DALLA LONGA – GOUACHE – AUCOIN – CORNALE – LE HOUARNER – JEAN – CHARBONNIER – CADIC

Membre de droit : Marie-Henriette GILLET, représentante du CESR

Secrétaire de Séance : Josie MARASSE, Commune de La Réole

Madame MENIVAL ouvre la séance. Elle donne la parole à Monsieur CASTAGNET, Maire de La Réole et vice-président du Pays du Haut Entre Deux Mers, qui nous accueille et nous souhaite la bienvenue dans sa commune. A l'issue de la réunion, il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié et quelques amuse-bouches. Ce dernier est par ailleurs désigné comme Secrétaire de séance.

I / Approbation du procès verbal du dernier comité syndical

Pas de remarque sur le procès verbal de la séance du comité syndicale du 23 Juin 2010 : il est approuvé à l'unanimité.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

II / Les circuits courts

Madame la Présidente remercie Pays et Quartier d'Aquitaine d'avoir mis à disposition une stagiaire pour travailler sur le dossier des circuits courts. Madame la Présidente donne la parole à Mélanie BERTHERAT, stagiaire à PQA ayant travaillé sur le territoire du Haut Entre Deux Mers, sur le thème des circuits courts.

Mélanie BERTHERAT se présente en tant qu'étudiante à l'ENITA de Bordeaux, stagiaire au sein du pôle rural de Pays et Quartier d'Aquitaine (PQA) à Bordeaux et ayant travaillé sur le dossier des circuits courts sur le Haut Entre Deux Mers d'Avril 2010 à Septembre 2010. Elle présente aux membres du comité syndical les résultats de ses travaux : « Produire et manger local en Haut Entre Deux Mers ».

Aurélien HOICHEUX de PQA prend la parole et présente les missions de PQA. C'est un centre de ressources pour le développement territorial. Le thème des circuits courts préoccupe de nombreux territoires en Aquitaine. PQA a donc voulu avoir une approche territoriale du développement des circuits courts. Le HE2M a été un des premiers territoires à réfléchir sur cette question et c'est donc assez naturellement que PQA a voulu prendre le HE2M comme territoire expérimental pour pouvoir travailler sur un cas concret et essayer de généraliser une méthode applicable par la suite à d'autres territoires. D'où l'intervention de Mélanie BERTHERAT sur le territoire.

Mélanie BERTHERAT présente les objectifs du Pays sur ce dossier des circuits courts. L'objectif stratégique est de rapprocher l'offre et la demande et l'objectif opérationnel est de structurer une filière courte. La situation initiale au début de son stage en Avril 2010, était la proposition du conseil de développement du HE2M concernant la création d'une boutique collective. Cette proposition n'ayant pas fédéré un nombre suffisant d'acteurs et notamment d'agriculteurs, le projet a été abandonné. Mélanie BERTHERAT présente à présent sa méthode de travail. Elle a commencé par un travail bibliographique puis a réalisé des enquêtes auprès de 36 acteurs (le Pays HE2M, des élus, des agriculteurs, des membres du conseil de développement, des partenaires potentiels, etc). A la suite de ces entretiens elle a réalisé une analyse de la situation et des potentiels d'évolution du projet pour aboutir à l'élaboration d'une proposition.

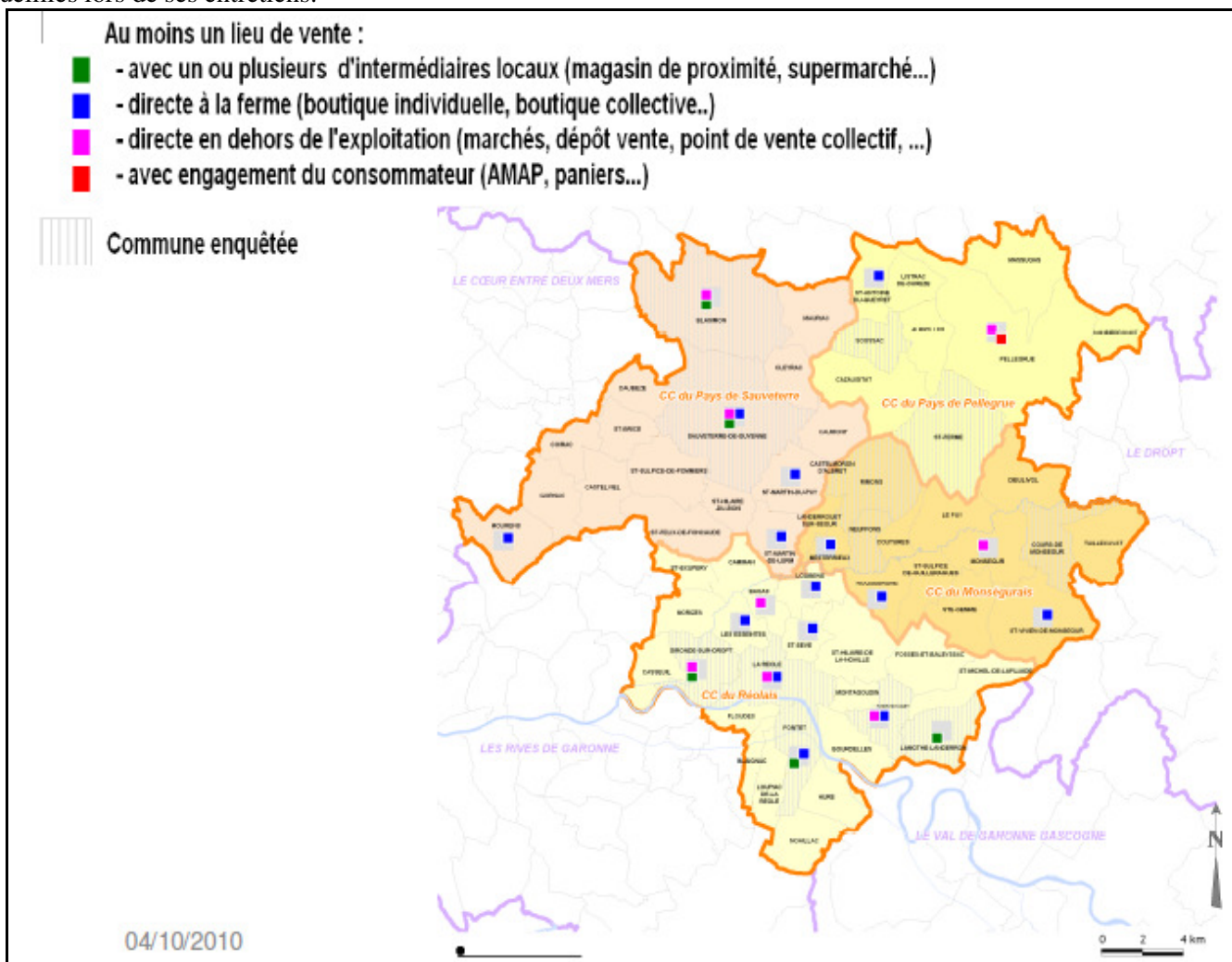
Mélanie BERTHERAT présente à présent les éléments socle de sa proposition. Elle rappelle que l'agriculture est un secteur structurant pour le territoire puisqu'un tiers des emplois du territoire sont liés au secteur et que cela apporte une typicité paysagère qui caractérise le territoire du HE2M. Il existe un risque élevé de déclin de l'activité, c'est-à-dire une baisse du nombre d'exploitations, de nombreux exploitants de plus de 50 ans, peu d'installations et des exploitations de taille de plus en plus importante et donc difficiles à reprendre. Il y a donc une nécessité d'accompagner ce secteur d'activité.

Le but des entretiens réalisés était de déterminer la façon d'accompagner ce secteur. Les souhaits des acteurs rencontrés étaient de :

- Préserver le tissu commercial local, les magasins de proximité ;
- Réaliser une action qui bénéficie à l'ensemble du territoire ;
- Mettre en valeur les circuits courts existants ;
- Favoriser le plus grand nombre d'agriculteurs.

La stratégie initiale de la proposition est donc de rapprocher l'offre et la demande locale. La demande étant l'approvisionnement et la consommation en local pour les consommateurs citoyens, la restauration collective et les acteurs touristiques. L'offre est constituée de circuits alimentaires locaux existant sur le territoire avec une gamme de produits limitée (du fait de la place importante de l'agriculture). L'objectif, basé sur le constat de l'offre et la demande présent sur le territoire, est de promouvoir, pérenniser et diversifier l'offre en produits locaux.

Mélanie BERTHERAT présente une carte non exhaustive qu'elle a été en mesure de réaliser avec les données qu'elle a recueillies lors de ses entretiens.



En dernière partie de sa présentation, Mélanie BERTHERAT présente des propositions d'évolution.

I. Contexte, objectif, méthode	II. Eléments socles	III. Proposition d'évolution
--------------------------------	---------------------	-------------------------------------

2. Un projet en deux temps sous l'angle de la valorisation des productions locales

« Produire et manger local en Haut Entre-Deux-Mers »

1° Promouvoir :
Une action phare qui sensibilise à la consommation locale et favorise les échanges locaux

2° Pérenniser et diversifier: Pour pouvoir continuer à consommer des produits locaux : travail sur le maintien du secteur agricole et sa diversification

04/10/2010

I. Contexte, objectif, méthode	II. Eléments socles	III. Proposition d'évolution
--------------------------------	---------------------	-------------------------------------

2. Un projet en deux temps sous l'angle de la valorisation des productions locales

Faciliter les échanges locaux sur le territoire:

I. Contexte, objectif, méthode	II. Eléments socles	III. Proposition d'évolution
--------------------------------	---------------------	-------------------------------------

2. Un projet en deux temps sous l'angle de la valorisation des productions locales

Premier temps : la promotion

3 « guides »

Pour les consommateurs

+

Animation (actions de sensibilisation)

Pour les producteurs

Guide de la consommation locale :

- les marchés locaux,
- les producteurs qui vendent en direct,
- les commerçants,
- recettes, produits, événements ...

Guide de la vente locale :

Informations sur les commerçants et intermédiaires touristiques qui revendent ou souhaitent revendre des produits locaux.

Pour les intermédiaires

Guide de l'approvisionnement local :

Informations sur les producteurs qui souhaitent vendre à des intermédiaires locaux

04/10/2010 14

I. Contexte, objectif, méthode	II. Eléments socles	III. Proposition d'évolution
--------------------------------	---------------------	-------------------------------------

2. Un projet en deux temps sous l'angle de la valorisation des productions locales

Méthode de réalisation

- **Guides :**
 - Enquête auprès des agriculteurs (ADAR, MSA) et des intermédiaires,
 - Création d'une base de données,
 - Mise en page (publication),
 - Diffusion : sites Internet du Pays et des Cdc + distribution dans les boîtes aux lettres des habitants + mise à disposition dans les Mairies, l'OTEM
- **Sensibilisation :**
 - Auprès des jeunes : travailler avec les écoles, les JA ...
 - Auprès des adultes : se rapprocher des associations locales

Évènement festif « le Haut Entre-Deux-Mers fête ses produits du terroir »

I. Contexte, objectif, méthode	II. Eléments socles	III. Proposition d'évolution
2. Un projet en deux temps sous l'angle de la valorisation des productions locales		
Moyens nécessaires		
<ul style="list-style-type: none"> ● Humains : un coordinateur au sein du Pays, ● Financiers : cabinet de communication éventuellement, publication, diffusion (boîtes aux lettres), mise à jour annuelle. 		
Des financements mobilisables		
<ul style="list-style-type: none"> ● FEADER, ● Plan alimentaire régional, ● Collectivités territoriales : CG, CRA 		

I. Contexte, objectif, méthode	II. Eléments socles	III. Proposition d'évolution
Un projet en deux temps sous l'angle de la valorisation des productions locales		
Deuxième Temps : pérenniser, développer l'offre locale = maintenir l'agriculture		
Nécessité de travailler collectivement sur différents aspects :		
<ul style="list-style-type: none"> ● La maîtrise du foncier agricole ● L'installation et la reprise des exploitations ● Formations à la diversification 		
Des partenaires :		
<ul style="list-style-type: none"> ● SAFER, CA, AGAP, CG ... ● Présents sur le territoire : syndicats agricoles, les centres de formation 		

Enfin Mélanie BERTHERAT présente ses conclusions.

I. Contexte, objectif, méthode	II. Eléments socles	III. Proposition d'évolution
Conclusion sur la proposition		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les guides : <ul style="list-style-type: none"> ■ Des outils simples à réaliser ■ Une mise en valeur de l'ensemble des acteurs ■ Une prise de risque moindre pour les collectivités ■ Mise en valeur de l'ensemble du territoire ■ De nombreux bénéficiaires : OTEM, collectivités, agriculteurs, commerçants ... ● Le travail sur la pérennisation de l'offre locale qui vient dans un second temps est tout aussi important à réaliser afin de permettre aux acteurs du territoire de consommer local ● Limite de la proposition : ne pourra se faire que sur la base du volontarisme des producteurs et des intermédiaires 		

Mélanie BERTHERAT remercie les personnes qui l'ont aidé pour cette étude et qui ont accepté de lui accorder un peu de leur temps pour la rencontrer.

Madame la Présidente remercie Mélanie BERTHERAT pour son travail et son investissement. Elle donne la parole à la salle.

Madame Josette LUCAS (coordinatrice AMAP Lot et Garonne) précise que les circuits courts ne font pas de concurrence avec les commerces locaux, cela amène plutôt les consommateurs à connaître et acheter des produits locaux. Il faut que le consommateur se forme et cela prend du temps. Elle évoque également le besoin d'effectuer un parcellement des grandes exploitations, car ces nouvelles exploitations nécessitent de nouvelles techniques et il n'existe pour le moment pas de formation correspondante.

Madame la Présidente demande à Josette LUCAS s'il existe des formations pour initier les consommateurs. Madame LUCAS répond qu'il existe en effet des formations effectuées par le relais AMAP qui ont pour but de sensibiliser le consommateur.

Monsieur CASTAGNET souligne que la question des circuits courts est un cercle vertueux : il y a un impact positif pour la santé publique, sur la vie économique locale, etc. Actuellement, la réalité des productions locales est bien loin de ce cercle vertueux ; loin d'être en mesure de proposer une offre suffisante, on transforme de nombreuses terres de maraîchage en forêt de peupliers et en cultures céréalières.

Aurélien HOCHEUX présente le cas de la commune d'Eysines (33), située en milieu périurbain. Il y a 10 ans il y avait 140 maraîchers, maintenant il n'y en a plus que 8. Depuis 10 années, la commune a entrepris des actions pour valoriser les maraîchers ayant subsisté. Ils sont passés par les enfants pour sensibiliser les consommateurs. Maintenant, ils travaillent avec le lycée agricole. Toutes ces actions ont pour but de recréer du lien avec les consommateurs.

Madame la Présidente donne la parole à Florence CAPPELLE pour présenter le plan d'action qui va être mis en place par le Pays HE2M.

Florence CAPPELLE présente la démarche qui va être amorcée au sein du Pays suite aux propositions de Mélanie BERTHERAT. Dans un premier temps, il s'agit de réaliser un recensement des producteurs (hors viticulture) faisant de la vente directe. Ce recensement aura lieu par deux biais :

- les Maires à qui un courrier / questionnaire sera adressé afin qu'il nous renseigne sur les producteurs dont ils ont connaissance faisant de la vente directe sur leur commune ;
- l'ADAR (Association de Développement Agricoles et Rurales) qui va envoyer un courrier / questionnaire aux agriculteurs et faire une publication dans leur journal trimestriel en Décembre.

Ce recensement aura lieu à partir de Novembre. Le but est d'établir une liste des producteurs faisant de la vente directe et souhaitant communiquer sur cet aspect de leur production. A la suite de ce recensement, en fonction des résultats obtenus, il s'agira de réaliser un guide à destination des particuliers et des touristes, présentant les producteurs et leur lieu de vente. Cette liste pourra également être communiquée aux restaurateurs souhaitant s'approvisionner localement, ainsi qu'aux collectivités souhaitant introduire des produits locaux dans leur restauration collective.

Les membres du comité syndical se prononcent, à l'unanimité, pour l'engagement de cette démarche.

III / Le devenir foncier

Madame la Présidente donne la parole à Florence CAPPELLE pour présenter la proposition d'étude sur le devenir des exploitations agricoles sur le Pays HE2M.

Florence CAPPELLE informe les membres du comité syndical que le Pays a contacté la Chambre d'Agriculture pour lancer une étude sur le devenir des exploitations agricoles sur le territoire du HE2M. Elle présente dans un premier temps les objectifs de l'étude :

- quantifier, repérer les cédants potentiels et identifier le devenir de leurs structures ;
- sensibiliser les cédants à la nécessité d'anticiper la transmission de leur outil de travail et diffuser de l'information ;
- impliquer les acteurs locaux dans le devenir de leur territoire sur la question du renouvellement des générations en agriculture.

Florence CAPPELLE présente ensuite le public visé par l'enquête que sont les agriculteurs de plus de 55 ans. Sur quelques 900 agriculteurs sur le territoire, 285 exploitations ont à leur tête un agriculteur de plus de 55 ans (dont 216 viticulteurs), avec la répartition suivante par canton : 64 exploitations ont à leur tête un agriculteur de plus de 55 ans sur le canton de La Réole, 54 exploitations sur le canton de Monségur, 60 exploitations sur le canton de Pellegrue et 107 exploitations sur le canton de Sauveterre.

Florence CAPPELLE présente enfin les différentes phases de l'étude :

1. Établir une liste des exploitants cibles
2. Deux tris successifs pour enlever les exploitants dont la transmission est réglée
3. Envoi d'un courrier aux agriculteurs restant leur disant qu'ils vont être contactés dans le cadre d'une étude
4. Contact téléphonique pour déterminer si la succession est assurée ou pas ou ne sait pas et prise de RDV avec les non/nsp
5. Rencontres individuelles :
 - remplissage de la grille d'enquête
 - réalisation d'une cartographie de l'exploitation
 - information et sensibilisation de la transmission
 - distribution du guide de la transmission servant de support à la rencontre
6. Réalisation d'un rapport avec données statistiques et cartographiques
7. Réunion du comité de pilotage pour rendu de l'étude
8. Réunion avec les agriculteurs enquêtés pour livrer les résultats de l'étude

Madame la Présidente donne la parole à la salle.

Madame Josette LUCAS demande s'il ne serait pas possible d'ajouter dans cette étude les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer.

Aurélie HOCHEUX précise que dans le répertoire à l'installation, il existe un différentiel très important entre jeunes à la recherche et personnes souhaitant céder leur exploitation. Il y a en général trois demandes de reprise pour une offre de personnes souhaitant céder. Aurélie HOCHEUX explique que ce n'est pas parce que les personnes souhaitant céder leur exploitation sont moins nombreuses, mais plutôt que les exploitants agricole partant à la retraite souhaitent vendre à d'autre, pour un profit plus important.

Florence CAPPELLE répond à Madame LUCAS que ce n'est pas possible d'intégrer l'étude des jeunes agriculteurs car cette étude est à destination des agriculteurs de plus de 55 ans (ce qui représente déjà un public important). Cependant, Eléonore DALY (Chambre d'Agriculture de Gironde) s'occupe en parallèle de la gestion du répertoire à l'installation, qui met justement en relation les personnes souhaitant céder leur exploitation et les jeunes agriculteurs souhaitant s'installer. De plus, les Jeunes Agriculteurs seront associés à la réflexion.

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- approuvent le contenu de l'enquête et autorisent le lancement de l'étude ;
- autorisent la Présidente à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture de Gironde ;
- approuvent une participation financière comprise entre 1 800 et 2 000 €, en fonction du nombre d'exploitants agricole enquêtés.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Florence CAPPELLE informe les membres du comité syndical, qu'un courrier aux 63 Maires du Pays HE2M va être envoyé pour les informer de l'étude et les inviter à la réunion de lancement qui aura lieu à la mi-October. Elle informe également que des commissions vont être organisées sur chaque canton afin de faire le tri des listes des exploitants agricoles de plus de 55 ans ainsi que la mise en place d'un comité de pilotage. Elle propose aux personnes souhaitant participer à l'une ou l'autre de ces entités de se manifester à la fin du comité syndical.

IV / OCM

Madame la Présidente donne la parole à Anne-Sophie DESANGIN pour faire le point sur les actions en cours au sujet de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du commerce et des services.

Anne-Sophie DESANGIN informe les membres du comité syndical que le dossier de l'OCM se trouve actuellement au ministère, en attente donc de la notification. Le dossier va être envoyé au cabinet du Ministre d'ici la fin du mois d'October, on respecte donc les délais pour le moment.

Le volet investissement

Concernant le volet investissement, Anne-Sophie DESANGIN informe les membres du comité syndical qu'un comité de pilotage s'est réuni le 21 Septembre 2010 pour analyser le cahier des charges concernant l'appel d'offre pour le choix de prestataires pour la réalisation des bilans conseil, qui vont conditionner les aides directes aux entreprises. Le cahier des charges a été validé à cette occasion. Elle informe le comité qu'elle a du faire un ajout dans le cahier des charges, à savoir qu'un prestataire ne peut pas répondre aux deux lots (réalisation des bilans conseil et évaluation de ceux-ci), car ils ne peuvent être juge et parti.

Anne-Sophie DESANGIN informe également le comité que la communauté de communes du Monségurais a proposé de participer financièrement à la réalisation des bilans conseil pour les entreprises de son territoire, en finançant à hauteur de 10% les bilans conseil, soit 50% de la part restant à la charge de l'entreprise.

Anne-Sophie DESANGIN précise aux membres du comité que l'ouverture des plis aura lieu le mercredi 20 October 2010.

Anne-Sophie DESANGIN informe que les subventions du Conseil Régional d'Aquitaine ont été accordées, une notification a été envoyée pour les sommes suivantes : 79 821 € qui correspond aux aides directes aux entreprises qui leur sera versé directement et 10 800€ correspondant à 30% des bilans conseil qui va être versé au Pays HE2M pour payer ensuite le prestataire retenu.

Le volet actions collectives

Anne-Sophie DESANGIN informe le comité syndical que l'on a reçu un arrêté de subvention du conseil Régional d'Aquitaine pour la réalisation des actions collectives, soit 80% de 10 856 €.

Anne-Sophie DESANGIN fait un bref compte rendu de l'animation collective atmosphère qui a eu lieu du 10 au 13 Septembre 2010 à l'ancien hôtel de ville de La Réole. Cette animation commerciale a été portée par l'UCAR et avait pour but de présenter les objets des commerçants du centre-ville et des artisans d'art dans un loft géant de 400 m². Cet événement a été un beau succès avec plus de 1 500 entrées payantes et des retombées très positives pour les commerçants qui ont vendu de nombreux objets les jours du salon et qui ont réalisé un très bon chiffre d'affaire dans leur magasin lors de ce weekend. Anne-Sophie DESANGIN présente un certain nombre de photos pour illustrer le concept.

Anne-Sophie DESANGIN présente ensuite l'opération de dynamisation des marchés hebdomadaires du Pays HE2M qui a été portée par le Pays et les communes possédant un marché (Bagas, Gironde-sur-Dropt, La Réole, Monsépur,

Sauveterre et Pellegrue). Le but été de promouvoir et de faire connaître les marchés du territoire en les animant ponctuellement pour fidéliser la clientèle et motiver les exposants à revenir en dehors de la période estivale. 12 animations ont été programmées sur 6 semaines, soit du 7 Septembre au 12 Octobre 2010 avec Mimi-Tournesol, le personnage crée pour l'occasion. Pour faire la promotion de cette opération un logo a été réalisé, 300 affiches et 3 000 flyers ainsi qu'un spot radio diffusé sur ARL et RE2M. Anne-Sophie DESANGIN présente les flyers et affiches, ainsi que des photos prises sur le marché lors de l'opération.

Anne-Sophie DESANGIN présente à présent les actions collectives à venir :

- le site Internet du CEPS (en cours de création) ;
- la valorisation de l'identité de l'UCAR avec la création d'un logo et d'un guide des commerçants ;
- la création de la brochure de promotion du commerce local (édition 2011) ;
- la mise en place de formations « conseil à l'image pour les vitrines » avec les associations de commerçants et d'artisans.

Anne-Sophie DESANGIN informe les membres du comité syndical qu'il faudrait établir une délibération autorisant la présidente à signer les différentes conventions qui vont être établies dans le cadre de l'OCM, volet investissement pour encadrer les versements aux associations et aux entreprises.

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- autorisent la Présidente à signer toutes les conventions, concernant les modalités d'intervention du pays dans le cadre de l'OCM, avec les associations dans le cadre des actions collectives et avec les entreprises dans le cadre des opérations individuelles.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

V / Les Points d'@ccès à la Téléformation (P@T) du Haut Entre Deux Mers

Madame la Présidente donne la parole à Florence CAPPELLE pour la présentation du dispositif des Point d'@ccès à la Téléformation.

Florence CAPPELLE informe le comité syndical que le travail pour la mise en place des P@T avance, notamment pour la constitution des books, la rédaction des appels d'offre et des conventions, ainsi qu'au niveau de la communication. La mise en place concrète du réseau se construit ; une réunion rassemblant les futures agents d'accueil et animateur P@T va être organisée le vendredi 22 Octobre 2010 afin qu'ils fassent connaissance et qu'ils travaillent sur l'initiation grand public qui va être offerte à 300 personnes du territoire.

Florence CAPPELLE informe les membres du comité que le dossier de demande de subvention passera en commission permanent au conseil régional d'Aquitaine le 29 Novembre 2010. Le lancement des P@T est ainsi prévu pour Janvier 2011.

Florence CAPPELLE informe le comité qu'il a fallu, à la demande du conseil régional, revoir le plan de financement par rapport à ce qui avait été présenté au dernier comité syndical du Pays HE2M. Deux modifications sont à noter :

- une diminution du poste de dépense « Campagne de lancement », correspondant aux 300 formations offertes, qui passe de 18€ initialement à 15€ / h / par personne, étant donné qu'il ne va pas être nécessaire de prendre un prestataire extérieur mais de faire participer les acteurs locaux ;
- une participation du Pays se montant à 2 120 € qui se divise en deux postes : une participation de 1120€ correspondant au temps passé pour animer le projet et une participation financière de 1 000€.

Florence CAPPELLE indique qu'il serait souhaitable de voter une délibération qui annule et remplace la délibération sur les P@T voté le 23 Juin 2010, qui reprendra la même base excepté les deux modifications indiquées précédemment.

Madame la Présidente demande aux membres du comité syndical s'il y a des questions. M ORE demande à quoi correspond la mise à niveau des moyens techniques. Florence CAPPELLE lui répond qu'il s'agit de l'achat de deux postes informatique pour le p@T de La Réole. Ce sont les besoins qui ont été remontés. M ORE rétorque qu'il aurait également aimé cette mise à niveau pour sa commune (Gironde-sur-Dropt). Yves d'AMECOURT (Sauveterrois) et Alain COURGEAU (Pellegrue) précisent qu'ils auraient également aimé profiter de cette mise à niveau des moyens techniques.

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- approuvent le contenu du dispositif des P@T du Haut Entre Deux Mers,
- autorisent la Présidente à déposer le dossier de présentation du dispositif et une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine au titre d'un projet expérimental jusqu'au 31 décembre 2011, pour un montant de total de 44 850 € (dont 5 950 € dédiés à l'AGEFOS PME),
- autorisent la participation financière à l'opération pour un montant de 2 120€ (1 000€ de participation et 1 120€ correspondant au temps de travail du chef de projet du Pays HE2M),
- autorisent le démarrage de l'opération à compter de l'accord de subvention,
- autorisent la Présidente à déposer un appel d'offre / appel à candidature / consultation auprès d'organismes de formation afin de sélectionner ceux qui pourront intervenir sur les P@T,
- autorisent la Présidente à signer les différentes conventions nécessaires à la mise en œuvre des P@T (points d'accueil et points de formation) et tout autre document relatif à cette opération.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

VI / Chantier formation 2

Madame la Présidente donne la parole à Florence CAPPELLE pour la présentation du chantier formation 2.

Florence CAPPELLE présente aux membres du comité l'avancée du chantier formation 2. A la suite d'un appel lancé aux 62 communes du Pays HE2M, le seul site réunissant les conditions nécessaires pour la réalisation du chantier formation était l'immeuble Duberna à La Réole (appartenant à la ville de La Réole). C'est donc ce site qui a été choisi. Une fois réhabilité il va permettre d'accueillir les jeunes femmes se formant au CFA. Des chambres vont être aménagées au premier et deuxième étage ainsi que des parties communes au rez-de-chaussée.

C'est l'organisme de formation IDC pro basé à Bergerac qui a été choisi pour suivre ce chantier formation. Pour cette nouvelle édition, ce sont les métiers du second œuvre du bâtiment qui sont visés, à travers 4 parcours qualifiants (maçons, plaquistes, peintres, ouvriers polyvalents), pour 12 stagiaires (dont 4 bénéficiaires du RSA). Le dépôt des dossiers de demande de subvention a été fait par IDC pro au conseil général de Gironde et auprès du conseil régional d'Aquitaine, pour un passage en commission les 26 et 29 Novembre 2010 respectivement. Le démarrage du chantier est prévu tout début Décembre 2010. Florence CAPPELLE insiste sur le fait que de nombreuses améliorations ont été apportées par rapport au précédent chantier formation, notamment en terme d'accompagnement social des stagiaires.

VII / Réseau des acteurs économiques du Haut Entre Deux Mers

Madame la Présidente donne la parole à Anne-Sophie DESAGIN pour la présentation du chantier formation 2.

Anne-Sophie DESAGIN rappelle l'historique de la démarche qui a conduit à la réalisation du guide « Qui fait quoi pour mon entreprise ? » :

- **Janvier 2010** : présentation par chaque acteur économique de l'offre de service de leur structure à destination des entreprises. Synthèse sous forme de tableau et proposition de mettre cette synthèse sur le site Internet du Pays et de créer un petit guide "fait maison" à destination des entreprises ;
- **Mars 2010** : présentation par chaque acteur économique de l'offre de service proposée à destination des clubs d'entreprises et associations de commerçants (idée émise par le comité technique de réfléchir à la mise en place d'un forum "rencontre information" pour que les entreprises rencontrent les acteurs présents dans le guide ;
- **Mai 2010** : réunion trimestrielle d'échange d'informations avec présentation du guide à destination des entreprises : « Qui fait quoi pour mon entreprise ? » et proposition d'ajouter certains acteurs ayant une offre de services à destination des entreprises ;
- **Mai-juin 2010** : finalisation du Guide « Qui fait quoi pour mon entreprise ? »
- **Juin 2010** : Réunion de réflexion sur la mise en place du forum/salon "rencontres entre acteurs économiques et entreprises" et présentation du Guide quasiment terminé. Proposition du comité technique d'envoyer une enquête d'une page auprès des entreprises à la rentrée pour connaître la pertinence d'un tel projet de salon et afin de préciser les thématiques qu'ils souhaiteraient voir être abordées (problématiques quotidiennes). Proposition de joindre au courrier le guide pour limiter les envois ;
- **Juin 2010** : présentation du Guide au comité Syndical. Précisions apportées :
 - . vu la qualité du document, des recherches de financements étaient en cours pour une parution à 2500 exemplaires (coût estimé : 2400€ TTC) ;
 - . une délibération sera à prendre au prochain comité syndical pour appuyer la demande de financement ;

- **Juillet 2010** : demande d'aide au conseil régional d'Aquitaine envoyée (passage programmé à la commission permanent du 18 octobre 2010 sous réserve d'obtenir la délibération du comité syndical) ;
- **août 2010** : coût pour l'impression par l'entreprise Maumy : 1400 € HT ;
- **Septembre 2010** : pour ne pas retarder l'avancement du projet de forum rencontres informations acteurs économiques-entreprises, le courrier et le guide ont été envoyés ensemble le 20 septembre 2010 ;
- **Septembre 2010** : mise à jour du guide pour une diffusion informatisée.

Anne-Sophie laisse la parole à Florence CAPPELLE pour présenter la délibération pour l'autorisation de demande de subvention pour le dépliant « Qui fait quoi pour mon entreprise ? ». Florence CAPPELLE présente donc le plan de financement :

DEPENSES			RECETTES		
NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Outil pédagogique à destination des entreprises : Dépliant « Qui fait quoi pour mon entreprise ? »	2 199,00 €	2 494,76 €	REGION	80% du HT	1 759,20 €
			AUTOFINANCEMENT	20% + TVA	735,56 €
TOTAL DEPENSES	2 199,00 €	2 494,76 €	TOTAL RECETTES HT		2 494,76 €

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident d'autoriser le dépôt de demande de subventions auprès du conseil régional.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

VIII / Décision modificative n°2

Madame la Présidente donne la parole à Florence CAPPELLE pour présenter la délibération concernant la décision modificative n°2.

Florence CAPPELLE indique que les charges à caractère générales et de personnel nécessitent d'être revue à la hausse par rapport au budget primitif. Cette somme de 20 000€ servira notamment à couvrir les dépenses liées aux frais de fonctionnement et au congé maternité de Marion Brostin. Les mouvements se présentent comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		DEPENSES	
<u>Au chapitre 011 - (Charges à caractère général)</u>	+ 13 600 €	<u>Au chapitre 022 – Dépenses imprévues</u>	- 5 000 €
*Article 6236 (Catalogues et imprimés)	+ 13 000 €	<u>Au chapitre 066 – Charges financières</u>	- 300 €
*Article 6251 (Frais de déplacement)	+ 400 €	*Article 6618 (intérêts des autres dettes)	- 300 €
*Article 6262 (Frais de télécoms)	+ 200 €		
<u>Au chapitre 012 - (Charges de personnel)</u>	+ 6 400 €	<u>Au chapitre 067 – Charges exceptionnelles</u>	- 14 700 €
*Article 64131 (Rémunération)	+ 4 000 €	*Article 6718 (autres charges exceptionnelles)	- 14 700 €
*Article 6451 (Cotisations URSSAF)	+ 2 400 €		
TOTAL	+ 20 000 €	TOTAL	- 20 000 €

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident d'autoriser la décision modificative n°2.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

IX / Délibération sur les indemnités de conseil allouées à la comptable de la trésorerie

Madame la Présidente donne la parole à Florence CAPPELLE pour présenter la délibération concernant les indemnités de conseil allouées à la comptable de la trésorerie.

Florence CAPPELLE indique que l'agent comptable en charge des finances du Pays a changé et qu'il convient donc de voter une nouvelle délibération avec le nom du nouveau receveur. Le taux de l'indemnité de conseil proposé est de 100%. Florence CAPPELLE précise que pour l'année 2010 l'indemnité qui sera à verser est estimée à 133,11€.

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident d'autoriser l'indemnité de conseil allouée à la comptable de la trésorerie.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

X / Mise en place d'un régime indemnitaire pour agents

Madame la Présidente donne la parole à Florence CAPPELLE pour présenter la prochaine délibération.

Florence CAPPELLE informe les membres du comité syndical qu'il serait souhaitable de mettre en place un régime indemnitaire afin de récompenser le travail des agents du Pays, qui est de très bonne qualité. Ce régime indemnitaire serait mis en place à compter du 1er Janvier 2011. Le régime choisi est l'Indemnité Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) adapté aux agents contractuel et ayant l'équivalent du statut d'attaché. Cette indemnité sera allouée en fonction de la qualité du travail effectué, de façon semestrielle en Juin et Décembre. Florence CAPPELLE indique que cette indemnité sera prise en compte lors des demandes de subvention aux différents partenaires, avec à la charge du Pays 20% malgré tout.

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident d'autoriser la mise en place d'un régime indemnitaire sous la forme de l'Indemnité Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Florence CAPPELLE indique que lors du dernier bureau du Pays HE2M, le 21 Septembre 2010, il a été demandé de mettre en place une commission personnel afin que la Présidente n'ait pas seule la responsabilité de décider du montant de cet IFTS.

Madame la Présidente demande à l'assemblée qui souhaite faire parti de cette commission. Il est décidé que cette commission sera composée de la Présidente du Pays et des quatre vice-présidents, soit cinq membres.

XI / Autorisation pour le dépôt des demandes de subventions ingénierie 2011

Madame la Présidente donne la parole à Florence CAPPELLE. Pour la présentation de la délibération.

Florence CAPPELLE expose au Comité Syndical le plan de financement de l'ingénierie Pays pour l'année 2011 et informe de la nécessité d'autoriser le Syndicat Mixte de demander des subventions auprès de ses partenaires financiers, pour les 2 postes que compte le Pays :

- animation généraliste à 80%, dont le montant des dépenses s'élève à 32 126 € ;
- animation thématique développement économique / OCM, dont le montant des dépenses s'élève à 33 340 €.

Les partenaires suivants devraient être sollicités :

- **Conseil Régional d'Aquitaine** : 14 032 € (= 8 031 + 6 001), soit 25 % des dépenses du poste d'animation généraliste et 18% du poste d'animation thématique ;
- **DRAAF - au titre du fond européen FEADER** : 8 031 €, soit 25 % des dépenses du poste d'animation généraliste ;
- **Conseil Général de Gironde** : enveloppe forfaitaire annuelle de 15 000 € ;
- **Etat - au titre du fond FISAC** : 15 000 €, pour le poste d'animation thématique développement économique / OCM (fin 1^{ère} tranche et début 2^{ième} tranche).

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent le plan de financement de l'ingénierie Pays pour l'année 2011 ;
- autorisent la Présidente à solliciter les subventions pour l'année 2011, auprès des quatre partenaires cités ci-dessus.

Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

IX / Questions diverses

Pas de questions diverses. Madame la Présidente que le prochain bureau aura lieu le mardi 30 Novembre 2010 et le prochain comité syndical le mardi 7 Décembre 2010. La séance est levée à 21h30.